MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-10-2026
Dossier complet le : 08-10-2026
N° d'enregistrement : 024604/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombriere agrivoltaique sur la commune de Crepy-en-Valois (60)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
CREPY-EN-VALOIS - LES ECHAFAUDS PV

Raison sociale
CREPY-EN-VALOIS - LES ECHAFAUDS PV

N° SIRET
98128701400014

Type de société (SA, SCI...)
Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
DEBONNET

Prénom(s)
MATHIEU

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Crepy-en-Valois, dans le departement de l'Oise. Sur une parcelle cadastrale cultivee d'une superficie totale de 13,7 hectares, le projet comprend : - L'implantation d'un ilot d'ombrieres de 2,72 ha a une hauteur comprise entre 0,5 m et 5,0 m suivant la hauteur de la culture et de la prairie prevue sur la duree d'exploitation. Ces structures seront ancrees au sol via l'intermediaire de pieux dans le sol. Les tables suivront le soleil d'est en ouest et seront constituees au total d'environ 10 062 panneaux. La technologie tracker permet de capter un maximum de soleil et favorise un ombrage tournant et une protection de la culture. - La construction d'un poste de transformation, d'un poste de livraison et des conteneurs batterie a l'ouest de l'emprise, pour une surface de plancher de 154m² au total.

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de l'ombriere se fera sur une parcelle en prairie temporaire en alternance avec des cultures. Ce projet doit permettra d'ameliorer la productivite et la croissance vegetative du fait de l'ombrage partiel apporte par les panneaux photovoltaiques, tout en permettant la production d'electricite. Elle a ete concue afin d'apporter un ombrage tournant a la parcelle, offrant ainsi aux grandes cultures une protection optimisee en cas d'exces de temperature ou de rayonnement solaire et de secheresse, tout en permettant le passage des engins agricoles de l'exploitation. Les effets benefiques attendus sur les cultures sont les suivants : Reduction du stress hydrique : une baisse de l'evapotranspiration donc des besoins et une meilleure retention d'eau dans les sols; Reduction de l'amplitude thermique : l'ombrage porte va entrainer une meilleure regulation de la temperature au cours de la journee, surtout en cas de forte chaleur ; Augmentation du taux de survie des vegetaux et de leur croissance en conditions defavorables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le delai de construction du parc est evalue a environ 6 a 10 mois. Le chantier se deroulera en plusieurs phases : - La preparation du terrain : mise en securite du site, marquage et piquetage, balisage et creation de la plateforme et de l'acces au poste de livraison/transformation: - Les travaux de pelle pour le creusement des tranchees pour le passage des cables et l'implantation des fondations; Le lineaire et la largeur des tranchees seront reduits au minimum possible sur l'ensemble du projet ; - L'installation de la cloture; - Le montage de l'infrastructure agrivoltaique : systeme de support et fixation des panneaux ; - La pose et la connexion des cables ; - L'implantation des batiments techniques (PTR/PDL) : operation tres localisee sur le site. Le batiment technique est pre-equipe et pre-cable en usine (transformateurs et cellules HTA); - L'implantation des elements batterie - L'installation et le parametrage des composants electriques (onduleurs); - L'installation et le parametrage du systeme de surveillance; - L'installation, la configuration et la connexion du poste de livraison; Le chantier sera organise de maniere a limiter au minimum les impacts sur le sol compte-tenu du maintien de l'activite sous la structure. En fin de travaux, le terrain sera remis en etat pour la culture.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Entretien : - La periodicite d'entretien de la vegetation restera limitee et sera adaptee au besoins de la zone. - Les haies paysageres/bocageres devront etre taillees une fois par an. - D'un point de vue agronomique, plusieurs entretiens peuvent etre effectues tels que : fertilisation, fauche, reensemencement, chaulage, etc. Maintenance : - Visite de maintenance preventive par controle visuel, 2 fois par an - Maintenance courante preventive, une fois par an - Maintenance approfondie realisee en annees N+5, 10 et 15 en integrant le remplacement des pieces d'usures - Maintenance curatives exceptionnelles pour remedier a d'eventuelles pannes. En dehors des interventions de maintenance programmees ou correctives, aucun personnel n'est en permanence present dans le site. Demantelement : - La duree d'exploitation de l'ombriere d'elevage est de 40 ans minimum - L'ensemble des installations est demontable (panneaux et structures metalliques) et les fondations peu profondes seront facilement deterrees. Les locaux techniques (pour la conversion de l'energie) et la cloture seront egalement retires du site. Le demantelement durera 3 mois environ et est garanti par TSE.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire selon l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installee Surface projetee au sol des panneaux Surface des postes techniques, citernes et elements batterie	(6,54, MWc) (2,72, m²) (154, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Crepy-en-Valois

Code postal : 60800 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°51'56.3"E Lat. : 49°15'18.8"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune est sous le regime du plan local d'urbanisme.

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Les modules seront ancres par l'intermediaire de pieux battus. Il n'est pas prevu d'impact sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Il n'est pas prevu que le projet soit excedentaire en materiaux. La revalorisation des deblais sera organisee sur site, en dehors des espaces environnementaux evites (bocage, alignements d'arbres, etc.)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	La construction et l'exploitation de la centrale ne seront pas amenes a utiliser des ressources naturelles du sol et du sous-sol du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	Le projet ne prevoit pas de consommation d'eau en dehors des besoins lies a la securite incendie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Un inventaire ecologique a permis d'identifier les enjeux et adapter le projet. Les impacts residuels apres mesures ERC seront non significatifs et la parcelle gardera son usage agricole. Un derangement temporaire sur les especes sensibles (oiseaux et chiropteres) est possible et le planning des travaux sera adapte. Les clotures seront adaptees afin de permettre le passage de la petite faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	2 sites N2000 sont presents a moins de 5 km de la zone d'implantation potentielle du projet. Le projet n'intercepte aucun site Natura 2000 et ne prevoit aucune intervention directe sur les habitats naturels ayant justifie la designation des sites recenses a proximite. Il s'implante principalement sur des parcelles agricoles cultivees et ne remet pas en cause les continuites ecologiques majeures associees a la vallee de l'Automne et au ru Sainte-Marie. Apres application des mesures prevues, notamment
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet vise la conciliation de l'activite agricole et de l'activite de production d'energie. Le projet ne va donc pas generer de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par les risques technologiques. Le dispositif de securite incendie permettra de proteger les abords du site en cas de survenue d'un incendie sur la centrale. Les installations du site sont en accord avec les preconisations du SDIS 60.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Le projet n'est pas concerne par les risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Le projet n'engendrera pas de risques sanitaires

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Environ 50 deplacements de camions seront presents en phase de travaux. Ces deplacements ont un impact negligeable sur le trafic routier actuels aux abords du site.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	En phase de travaux, toutes les precautions seront prises pour limiter les nuisances. En fonctionnement, la localisation des postes a ete choisie a distance des habitations. Il n'est pas prevu d'impacts
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	Toutes les precautions seront prises lors de la phase de travaux pour limiter les nuisances. En fonctionnement, il n'est pas prevu que le projet genere des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	Toutes les precautions seront prises lors de la phase de travaux pour limiter les nuisances. En fonctionnement, il n'est pas prevu que le projet genere des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Le projet ne beneficiera pas d'un dispositif d'eclairage specifique.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Les rejets auront essentiellement lieu pendant la phase travaux, en lien avec le fonctionnement des engins de chantier. En phase de fonctionnement, il n'est pas prevu de rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Absence de covisibilite demontree avec les monuments historiques recenses dans l'aire d'etude elargie.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les effets cumules concernent principalement une reduction progressive des espaces non artificialises et une fragmentation accrue du territoire. La ZAC et la deviation de la RN2 generent les effets les plus importants, en raison de la creation debatiments, voiries, plateformes, ouvrages et espaces annexes durablement impermeabilises. Les installations photovoltaiques et agrivoltaiques n'entrainent generalement qu'une impermeabilisation partielle, concentree au niveau des postes electriques, locaux techniques, fondations eventuelles et voies d'acces. Toutefois, leurs clotures, pistes, equipements et emprises etendues participent a une artificialisation fonctionnelle du territoire, meme lorsque les sols restentpartiellement permeables ou conservent une vocation agricole. Le cumul de ces operations contribue ainsi a

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Au regard de sa localisation a distance des frontieres, le projet n'est pas de nature a avoir des incidences transfrontalieres.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prevoit plusieurs mesures : - Optimisation de la gestion des materiaux - Eviter les rejets de polluants dans le milieu naturel - Evitement des zonages a enjeux environnementaux - Reduction des impacts sur le sol et des emprises du projet - Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion des espaces et la maintenance - Respect des preconisations du SDIS 60 - Adaptation des horaires d'exploitation et d'activite journaliers - Adaptation du projet pour le maintien de l'activite agricole - Clotures permeables pour la petite faune - Respect des mesures de securite en phase de chantier - Gestion des especes exotiques envahissantes - Respect des periodes de sensibilite des especes pour la realisation des travaux impactant - Orientation des tables photovoltaiques en periode nocturne pour eviter tout risque de collision avec les chiropteres - Retrait du projet par rapport aux axes routiers et lieux de vie - Enfouissement des cables electriques - Integration paysagere des postes de transformation et de livraison - Suivi de chantier par un ecologue - Implantation de lineaires boises

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les etudes environnementales jointes au present dossier permettent de conclure en l'absence d'impact notable sur l'environnement et la sante humaine. Ainsi, compte-tenu de la taille du projet, du contexte dans lequel il s'inscrit, et des mesures d'evitement et de reduction integrees a la conception et mise en oeuvre lors des phases de travaux, et d'exploitation, la realisation d'une evaluation environnementale n'apparait pas necessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom DUMORTIER

Prénom DAVID

Qualité du signataire Directeur d'Agence - Regions Normandie, HdF & IdF

À Glisy

Fait le 08-10-2026

Signature du (des) demandeur(s)